

Votre contribution aux avancées de la recherche médicale

Dans le cadre de ses missions universitaires, le CHU Mont-Godinne a développé des structures permettant de promouvoir la recherche à travers des collaborations inter-universitaires

Biobanque du CHU Mont-Godinne

Lors de votre prise en charge au CHU Mont-Godinne, il est possible que certains prélèvements doivent être effectués à des fins diagnostiques, thérapeutiques ou du suivi de votre maladie.

Ces prélèvements cellulaires ou tissulaires, effectués lors d'une intervention chirurgicale, d'une endoscopie, d'une ponction, ... sont ensuite acheminés au laboratoire de routine pour analyse.

Il se peut qu'après réalisation de ces analyses, le prélèvement n'ait pas été utilisé dans son intégralité (échantillon résiduel). Dans la mesure du possible, celui-ci, sauf opposition de votre part, est alors préservé et conservé dans la biobanque.

Une partie du matériel reste ainsi à disposition pour des analyses complémentaires qui s'avèreraient utiles à votre prise en charge (par exemple à la lumière des avancées de la recherche médicale). Une autre partie de l'échantillon résiduel, accompagnée des données cliniques associées, est mise à disposition des chercheurs (de manière anonyme) afin d'améliorer les connaissances médicales et de développer de nouveaux outils de diagnostic et de traitement.

Ce " matériel " est conservé conformément à la législation en vigueur et n'est mis à disposition des chercheurs qu'après approbation du projet de recherche par un comité d'éthique.

Si vous êtes opposés à la conservation et à l'utilisation des échantillons " résiduels " dans ces conditions, vous devez l'exprimer explicitement auprès du médecin qui effectuera le prélèvement ou auprès du médecin en chef de l'hôpital. Cette démarche peut être réalisée a posteriori.

Pour plus d'informations
www.uclmontgodinne.be
Fabienne George :081/42 44 95

